



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du mercredi 31 octobre 2007

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2007
3. Assermentation
4. Communications du Bureau
5. Election d'un délégué auprès de l'AIP
6. Election d'un membre de la Commission des travaux et d'urbanisme
7. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale
8. Election d'un membre de la Commission ad hoc pour la fusion de communes
9. Informations de la Municipalité
10. Arrêté d'imposition 2008
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Sont absents et excusés : J. KELLER et G. PERRIN

Absente et non excusée : S. NCHINDA

Et 9 arrivées tardives

2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2007

Aucune correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Assermentation :

Après lecture du serment, il est procédé à l'assermentation de **Mme C. STEVENS**, dernière inscrite sur la liste des suppléants aux élections de 2006.

4. Communications du Bureau :

La Présidente indique qu'il y a eu, lors de la dernière votation cantonale et des élections au Conseil des Etats et au Conseil national le 21 octobre dernier, un taux de participation réjouissant se situant entre 42 et 44 %.

La Municipalité a demandé encore un peu de temps pour répondre au postulat de J. SHELDON afin de pouvoir parler au service des routes, mais on constate qu'elle se préoccupe du problème par l'envoi d'un tout ménage demandant des bénévoles à la fonction de patrouilleurs scolaires.

L'annexe promise au PV, pour satisfaire à la demande de P. CODEREY lors de la précédente séance, concernant la circulation des camions de 3,5 t à la route des Pénys, n'est pas encore parvenue mais elle ne saurait tarder.

5. Election d'un délégué auprès de l'AIP :

A-P. MARCHAND se présente spontanément et comme aucun autre conseiller ne semblait intéressé par cette fonction, elle est élue par acclamation et sera aussi rapporteur.

6. Election d'un membre de la Commission des travaux et d'urbanisme :

J. KELLER semblait s'intéresser à ce poste, mais étant absent, il ne peut pas être élu.

G. DANISI se propose à ce poste et se présente.

C. STEVENS se propose aussi à ce poste et se présente également.

De ce fait, on procède à une élection au bulletin secret.

C. STEVENS est élue avec 26 voix

G. DANISI obtient 10 voix

J. KELLER obtient 1 voix

1 bulletin blanc

7. Election d'un membre de la Commission de recours en matière fiscale :

S. GORGERAT se propose et en l'absence d'un autre candidat, elle est élue par acclamation.

8. Election d'un membre de la Commission ad hoc pour la fusion de communes :

Le Syndic propose J-L. RAY, webmaster du site de Terre-Sainte qui serait, par sa nomination, à la fois partie prenante et au cœur de l'information. Ce dernier accepte de se porter candidat.

J. SHELDON propose quant à lui P-A. SCHMIDT qui, en tant qu'ex-président et dévoué défenseur de cette idée de fusion, serait à même d'occuper cette fonction.

P. CODEREY propose G. DANISI-ROCHAIX ; celle-ci demande quel est le rôle de cette Commission ad hoc face aux autres groupes des villages concernés.

P. ENGELBERTS indique que le rôle de cette Commission doit être redéfini puisqu'il y a élargissement de la demande à 9 communes. Le processus devient plus complexe. Chacune des 9 communes a nommé une Commission ad hoc de 7 membres, soit en tout 63 personnes. Le rôle de cette Commission ira en grandissant; elle sera notamment convoquée le 5 novembre pour recevoir une information et un certain nombre de documents.

Un questionnaire avalisé par les syndics et les municipalités devra l'être aussi par les Commissions avant d'être renvoyé à la Société Compas Management qui le finalisera avant l'envoi à la population des 9 communes de Terre-Sainte pour connaître l'intérêt de chacun pour cette fusion.

Le rôle final de la Commission est de présenter son rapport avec le préavis de la municipalité lorsqu'il s'agira de voter la convention de fusion (si c'est le cas).

P.-A. SCHMIDT demande s'il y a une modification au niveau de l'organisation du processus.

P. ENGELBERTS signale qu'il y a un comité de pilotage avec les 9 Syndics de Terre-Sainte, un coordinateur dans la personne du Syndic de Chavanne-de-Bogis, les 9 Commissions avec chacune un rapporteur et Compas Management qui pilote le processus.

J.-L. RAY se retire au bénéfice de P.-A. SCHMIDT qui suit ce dossier depuis le début; il demande à être informé de l'avancement des travaux pour pouvoir alimenter le site internet.

P.-A. SCHMIDT propose que J.-L. RAY participe aux débats en tant qu'auditeur.

Aucun autre conseiller ne montrant d'intérêt pour cette fonction, **P.-A. SCHMIDT** est élu par acclamation.

9. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS :

- salue la présence de Monsieur Gilbert CAILLET, Président du Conseil communal de Tannay, venu assister en auditeur à notre séance et lui souhaite la bienvenue.
- Aménagement du cimetière : pour faire suite aux diverses discussions lors du dernier conseil, il a été demandé à l'entreprise PETTMAN & RUCHAT de Nyon d'établir des devis pour deux projets qui devraient pouvoir être présentés lors du prochain conseil.
- Aménagement des rives du lac : il n'y a pas de projet actuellement mais une volonté de finaliser un plan partiel d'affectation pour pallier de nombreux problèmes (**buvette** restaurée après un incendie mais qui ne satisfait pas aux normes et qu'il faudra peut-être démolir; **petite batellerie** qui ne présente aucune sécurité pour les bateaux, **rives** qui

s'effondrent, **camping, Step** qui devra disparaître lorsque la nouvelle sera construite... Les Syndics de Mies et Tannay vont se réunir et étudier un futur PPA pour tenter de régler une bonne fois pour toutes cette question de l'aménagement des rives du lac.

- Circulation dans le secteur des Sorbiers : certains conseillers craignant une recrudescence de la circulation sur le chemin de l'école ainsi que le manque de sécurité que cette circulation engendrerait par la construction de petits immeubles, une étude a été faite qui prévoit de faire sortir, dans un premier temps, les camions au bout du terrain à construire, soit vers le cordon boisé qui présente déjà une ouverture pour les tracteurs et les camions arriveraient ainsi sur l'allée des marronniers qui prolonge le Vy des Tschioquants seulement autorisé aux bordiers. Ce passage, à perméabiliser, permettrait ensuite aux habitants de ces petits immeubles d'éviter le village pour se rendre à Tannay, Commugny ou Chavannes, voire pour emprunter l'autoroute. Avant de faire les démarches officielles auprès du Service des eaux et forêts (M. Turin), il est nécessaire de savoir si Tannay autorise cet accès et aussi de faire un état des lieux.
- Grand projets : pour répondre à un souhait précédemment émis par quelques conseillers, une liste des travaux projetés avec les budgets estimés est remise à chaque conseiller.

J.-L. SEMOROZ :

- toujours au sujet des Sorbiers, il précise que la haie séparant le champ de pommiers de l'espace constructible va être arrachée suite aux autorisations reçues de M. Turin.
- Abaissement de la vitesse de circulation sur la RC1 de 80 à 60 km/h : la commission consultative des routes, qui est venue sur place, va délibérer à Lausanne et nous restons dans l'attente de leur décision.
- Concernant la sécurité des élèves sur le chemin de l'école (postulat de J. SHELDON), passage RC2 – route de Veytay (haut du ch. des Ouches et trottoir de la maison de commune), nous attendons aussi le rapport de la commission et nous étudions d'autres manières d'assurer cette sécurité au lieu d'installer des feux.
- En réponse à la question de P. Coderey sur le panneau interdiction de circulation aux plus de 3,5 tonnes sur la route des Pénys direction Versoix alors que direction Mies il est indiqué « camions interdits ». Il s'agit d'une Loi fédérale sur les routes qui autorise le passage des bus, des cars, mais interdit tout autre véhicule de plus de 3,5 t. Le texte de loi nous parviendra également et sera remis en annexe d'un prochain PV.
- A la question de J. du PLESSIX sur le réseau écologique de la région, P. BIGNENS a transmis, pour information, sa convocation. En effet, il y a un projet écologique dans la région comme il y a en eu un sur le Canton de Genève mais ici il s'agit de toute la Terre-Sainte et c'est Pro-Conseil (Association de Prométerre : Association Vaudoise des métiers de la Terre) qui organise une séance le lundi 5 novembre prochain à 8 h 30 à Commugny (organisateur M. Hermanjat) où nous serons représentés. Un compte rendu sera effectué lors de la prochaine séance. Il y a 7 points à l'ordre du jour mais cela concerne surtout les compensations écologiques boisées (soit fruitiers, noisetiers, noyers) comme cela a été réalisé à Sauverny où une allée de noyers a été plantée.

P. MASCALI :

- A reçu une lettre de M. FAVRE, directeur de l'instruction primaire, concernant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Suite à cette lettre et au postulat de J. SHELDON, un questionnaire a été envoyé à tous les ménages pour recruter des patrouilleurs afin d'aider les enfants dans les zones dangereuses. A ce jour il n'y a que 2 réponses reçues. Au cas où

il n'y aurait pas assez de personnes pour accomplir cette tâche, une demande serait faite à la gendarmerie de former des élèves-patrouilleurs, comme cela s'est fait à Nyon-Marens, selon « La Côte » du 25.10.07.

- Cette année, la présidence du conseil intercommunal de l'AIPP échoit à la commune de Mies et c'est Madame ZUNDEL qui a été nommée Présidente pour 2007-2008.
- Le Noël des aînés ne se fera pas le 7 comme annoncé mais le 14 décembre à la Salle communale de Tannay.

A. CAVIN :

- Sécurité à l'école : pour répondre à la demande de M. MANCESTI et P. CODEREY, des panneaux provisoires ont été posés sur la barrière se situant au-dessus de l'entrée de la salle de gym côté cour de récréation afin d'éviter que les enfants ne fassent une chute en grim pant sur celle-ci. Par la suite, des panneaux métalliques seront posés pour éviter tout accident.
- Bâtiments « au Sorbier » : le projet arrive à son terme par la réception le 1^{er} novembre des plans finalisés. Après contrôle de ces plans, qui doivent correspondre aux souhaits de la Municipalité, ils seront présentés aux commissions. Une modification a été apportée au niveau du chauffage. L'architecte est convaincu qu'un chauffage aux pellets est plus approprié et moins coûteux que l'installation d'une pompe à chaleur avec des panneaux solaires sur le toit.
- Agrandissement de l'école : Monsieur VUFFRAY, architecte à Nyon, a fourni un avant-projet qui sera probablement présenté lors de la séance de présentation des immeubles des Sorbiers.
- Les Créneés : une séance a eu lieu le 22 octobre avec le bureau GEA, B. HUG, la Municipalité, les 2 avocats et les 2 Commissions (Travaux et Environnement). On avance, mais il manque toujours l'Arrêté de classement de M. GMÜR qui ne devrait plus tarder.

10. Arrêté d'imposition 2008 :

F. GAVILLET donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances.

C. FIGEAT explique les différents montants qui font augmenter le point d'impôt de 48 à 55 points (surtout depuis la réception de la dernière facture).

P.-A. SCHMIDT fait remarquer qu'il semble que nous vivions nos dernières années « de vaches grasses ». Est-il juste de dire que nous avons déjà mangé notre pain blanc dans l'hypothèse que le centime additionnel pourrait augmenter à 60 points pour équilibrer le budget ?

C. FIGEAT : en plus des dernières charges qui nous sont parvenues il faut ajouter la péréquation fédérale qui ne va pas tarder à être transférée aux Cantons. Par effet « boule de neige » ceux-ci ne tarderont pas à transférer cette charge supplémentaire sur les communes ! Ces futures charges laissent à prévoir une hausse du centime additionnel à 60 voire 65 points, à se demander si un taux unique n'était pas la bonne formule puisque chaque commune est maintenant en train de se rapprocher d'un taux de 65, 70 voire 75 points.

P.-A. SCHMIDT : que se passerait-il si, avec une fusion, nous passions à 12'000 voire 15'000 habitants. Serait-on avantagé ou pas ?

C. FIGEAT : on pourrait être avantagé mais comme les critères ne sont pas définis et qu'ils sont encore susceptibles de changer, la projection ne peut se faire. La méthode est tellement floue et complexe qu'il est impossible d'avoir une vision assez claire. Peut-être qu'en cas de fusion on pourrait faire des économies, mais ce n'est pas une certitude.

C. HILFIKER demande si les montants indiqués sont maintenant définitifs ou si nous sommes toujours dans le brouillard ?

C. FIGEAT : nous sommes toujours dans le brouillard, il est impossible de faire des prévisions claires puisque les montants qui nous sont réclamés peuvent varier d'un envoi à l'autre.

J. SHELDON demande s'il est possible de vérifier la fiabilité de ce qui est facturé ? Pour les années à venir, sur quoi peut-on se baser pour calculer notre taux d'imposition? N'y a-t-il pas moyen de demander au Canton de faire son travail correctement ?

C. FIGEAT : sur un budget de CHF 11'000'000, nos frais communaux s'élèvent à environ CHF 4'000'000 (école, routes...) le reste étant la facture du Canton, soit 60 %. L'idéal serait que le Canton reprenne la facture sociale en augmentant peut-être les impôts cantonaux et laisse les communes gérer leur propre budget de fonctionnement comme c'était le cas précédemment à la grande satisfaction de tous. Malheureusement cela ne semble pas aller dans ce sens.

G. DANISI : sur quoi se base-t-on pour obtenir l'augmentation de 6 % de revenus ?

C. FIGEAT : d'une part sur des augmentations de salaires (vu la bonne conjoncture actuelle) et une augmentation des habitants... Cette projection a été basée sur les chiffres de 2006 puisque ceux de 2007 ne sont pas encore connus; on peut prévoir une amélioration pour chaque ménage.

G. DANISI : c'est un peu comme il y a 2 ans, les acomptes provisionnels à verser aux impôts étaient basés sur une augmentation de salaire substantielle (+ 9 % ?). Or ceux-ci n'avaient pas augmenté pour tous, ce qui a nécessité des démarches pour retrouver une certaine réalité.

P.-A. SCHMIDT : que préconisez-vous comme solution ?

G. DANISI trouve que l'on fait n'importe quoi avec des chiffres flous.

C. FIGEAT s'est basé sur les chiffres effectifs de 2006 + 6 % mais ce sera peut-être plus ou moins.

A. BAERTSCHI pose 3 questions :

- Dans les autres communes de Terre-Sainte, quelles ont été les augmentations de la facture sociale ?
- A-t-on reçu le détail des calculs ?
- Y a-t-il une action au niveau des communes de Terre-Sainte pour rassembler les forces afin de demander un éclaircissement des calculs ?

C. FIGEAT répond que Coppet a aussi reçu un montant monstrueux; nous faisons partie des quelques communes fortement sollicitées.

Nous avons fait opposition à cette facture supplémentaire mais nous n'avons reçu aucune explication à ce jour. Cette opposition a été faite au nom de différentes communes (ADCV).

O. EMERY : sur les chiffres on ne peut pas faire grand'chose, mais quels sont les arguments qui nous mènent à ces taux ?

C. FIGEAT : il est vrai qu'une perte est prévue pour 2007 étant donné que le taux appliqué cette année (48 pts) était basé sur les factures reçues du Canton en 2006. Or au cours du printemps 2007, une facture rectificative nous est parvenue et a balayé ce que nous pensions être des bénéfices.

G. DANISI : que représentent les CHF 4'100'000 des autres charges ?

C. FIGEAT : il s'agit de tout ce qui a trait aux charges de l'école, des routes, de l'administration. Ce sont toutes les charges de fonctionnement de la commune.

G. DANISI : que représente la facture sociale qui fait 60 % du budget ?

C. FIGEAT : la facture sociale représente toutes les charges du Canton d'un montant d'environ CHF 450'000'000 et comprennent les aides aux chômeurs, personnes âgées, assurances maladies, accueil des étrangers, enseignement spécialisé...

Après tous ces échanges, **l'arrêté d'imposition 2008 à 55 points est accepté** par :

38	oui
1	non
3	abstentions

11. Divers et propositions individuelles :

P. CODEREY remercie Mmes CAVIN et MASCALI d'avoir fait le nécessaire pour la sécurité à l'école et pose différentes questions :

- Le panneau Shell : a-t-on des réponses quant à son remplacement ?
- Le pilier situé au triangle (face à la gare) est à la fois laid et peu lisible par mauvais temps, peut-on faire quelque chose ?
- Les finitions du parking ne sont pas terminées, il manque l'arborisation et éventuellement un banc.
- Lorsque les containers de la route Suisse seront enlevés et puisque ce terrain appartient à la commune, quelle serait son attitude face à une demande d'installation d'antenne de téléphonie mobile ?
- Rte de la Gare le panneau 50 km/h semble mal placé et devrait se situer plus près du giratoire de la rte Suisse. Il est actuellement caché par le panneau de chantier.
- Combien de fois a été utilisé le radar intercommunal, est-ce toujours au même endroit ?
- A t-on des nouvelles sur la future sortie d'autoroute prévue derrière la station service Shell ?
- Chaque jour entre 18 h 25 et 18 h 30 un train fait un bruit assourdissant en freinant. Quelle en est la raison ?
- Au Sorbier, une étude a-t-elle été faite concernant la nappe phréatique qui se trouve à proximité et qui pourrait servir au chauffage des petits immeubles ?

P. ENGELBERTS, en ce qui concerne le totem de Shell, la procédure est longue et complexe et suit son cours. Le voyer a en mains toutes les informations et nous attendons ses conclusions, mais quoi qu'il en soit, ce totem sera changé. Le pilier public du triangle ne sera pas changé.

A. CAVIN : en ce qui concerne les finitions du parking du triangle, elles ne sont en effet pas terminées, il y a encore un budget à disposition pour l'arborisation mais celle-ci ne sera

exécutée que lorsque tous les autres travaux seront terminés (le trottoir, le talus).

P. ENGELBERTS : aucune approche n'a été faite par les Sociétés de téléphonie mobile pour une installation sur le terrain communal de la route Suisse. Si cela était le cas, le Conseil en serait avisé.

Le radar intercommunal n'est plus utilisé depuis près de 2 ans, mais le TCS a confirmé une installation de leur radar en 2008.

J.-L. SEMOROZ : le TCS va louer un radar en mai et septembre 2008 (2 x 1 semaine) et ce sont les employés communaux qui le déplaceront aux endroits stratégiques. L'avantage de ce radar est qu'un rapport écrit nous est remis avec les conclusions de son utilisation alors qu'avec le radar intercommunal ce n'était pas possible.

P. ENGELBERTS : en ce qui concerne le bruit de freinage du train de marchandise, un courrier sera envoyé aux CFF pour connaître la raison de ce désagrément.

Pour la nappe phréatique, un bureau d'ingénieurs a fait des études géotechniques pour vérifier si le terrain était bien constructible. Au sujet des petits immeubles, il est prévu de déverser les eaux de pluie dans cette nappe par l'intermédiaire d'un puits.

A. CAVIN : tout dépend du mode de chauffage qui sera choisi (pompe à chaleur ou chauffage aux pellets) mais il devra y avoir des études complémentaires si le système de pompe à chaleur est choisi (savoir si l'installation de sondes est possible).

J.-L. SEMOROZ signale que le panneau 50 km/h sera déplacé de même que le panneau « Mies » d'environ 50 à 60 mètres vers la route Suisse. On attend que le trottoir soit fait.

Il faut savoir que, suite à la nouvelle réglementation, il n'y aura plus qu'un seul panneau à l'entrée du village qui indiquera la vitesse maximum admise. Il y aura un panneau à l'entrée du village rte des Pénys, rte de la Gare, ch. sous-voie et en venant de Tannay. Il n'y aura pas de rappel dans le village.

S. MEYLAN signale que pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, il ne faut pas seulement des patrouilleurs, mais demande que l'on sensibilise aussi les parents et mamans de jour du village qui conduisent les enfants à l'école en voiture 4 fois par jour alors qu'une petite marche de 500 mètres est à la fois bonne pour la nature et la santé.

De plus l'élément qui est aussi dangereux, ce sont les bus qui arrivent comme des bombes au-dessus du passage pour piétons devant l'école.

C. STEVENS demande si on a eu des échos de la réunion qui devait avoir lieu à Tannay concernant le trafic des avions ?

P. ENGELBERTS : en fait, la réunion n'a pas encore eu lieu mais elle se déroulera le 5 novembre à Vernier. Un rapport sur cette réunion se fera lors de la séance du Conseil du 12 décembre prochain. Il existe une association très active qui regroupe les communes riveraines vaudoises, genevoises et françaises.

B. GAUD a remarqué que le panneau à l'entrée de Mies en venant de Versoix, rte des Pénys est en très mauvais état.

J.-L. SEMOROZ : le panneau a été tagué et sera remplacé en même temps que les autres qui ne sont plus conformes.

P. MEIER demande si la séance d'information pour les Sorbiers qui n'a pas eu lieu en juin se fera ? Les personnes intéressées peuvent-elles s'inscrire pour un appartement ? Quand ces immeubles seront-ils terminés ?

P. ENGELBERTS : en juin le projet n'était pas prêt mais comme il se termine, cette séance se déroulera à l'approche de la mise à l'enquête.

Pour ce qui est des inscriptions, il y a déjà une longue liste d'attente mais peut-être que certaines personnes ont, entre-temps, trouvé à se loger ailleurs et donc il est toujours possible de faire la demande en écrivant à l'administration communale. Le choix sera fait selon des critères à établir.

P. CODEREY fait remarquer que les façades de l'école sont en mauvais état et demande si, dans le cadre de l'agrandissement de l'école, on pourra prévoir un autre matériau que le bois.

A. CAVIN répond qu'en effet pour le nouveau projet, il a été tenu compte de ce problème et concernant le bâtiment existant, les panneaux en bois autoclavés sont remplacés petit à petit par des lames en canexel qui ont un tel succès que la Société est en rupture de stock !

J.-P. STREIT fait remarquer que le terrain en face de la pharmacie est actuellement en friche et demande si l'on peut faire quelque chose pour améliorer son état ?

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit d'un terrain privé et que la seule chose que la municipalité puisse faire c'est de demander au propriétaire de l'entretenir.

N. WUILLEMIN propose que l'on accorde la bourgeoisie d'honneur à titre posthume à Monsieur Bernard BARBEAU pour son magnifique travail de recherche dans les archives de la commune (pendant près de 30 ans) pour arriver à l'élaboration d'un superbe livre : « Mies à l'écoute de son passé » (que chacun des conseillers devrait posséder) et de deux livres d'or (Mies et le domaine de Veytay). Il est aussi l'instigateur du musée du Vieux Mies.

Bien que la famille Barbeau soit déjà Bourgeoise de Mies depuis 1942 il lui semble que le terme « Honneur » manque dans ce cas. Il s'agit du respect et d'une reconnaissance pour le travail accompli au même titre que la bourgeoisie d'honneur accordée dernièrement.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à la majorité des voix.**

La séance est levée à 20 h. 45 et est suivie d'un repas.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN